

Mondialisation et migrations agricoles

Les migrations des agriculteurs sont fréquemment liées à l'absence ou à la rareté des possibilités de travail sur leur lieu d'origine, ce qui explique les mouvements saisonniers des travailleurs à la recherche de moyens de subsistance pour eux et leur famille. Ces migrants sont rarement les plus pauvres, ils sont de plus en plus souvent des femmes et l'organisation de leur migration se fait en grande partie à travers des sociétés de services. Les conséquences de ces migrations sont multiples et parfois contradictoires. Elles peuvent entraîner une perte de force de travail ou une meilleure répartition des terres cultivables, la déprise agricole ou l'intensification de la production dans les territoires ruraux de départ, la modernisation des moyens de production ou bien encore la dérégulation des marchés. Dans les pays d'arrivée, des tensions naissent de la mise en concurrence des « locaux » avec les migrants. Pour limiter les problèmes engendrés par ces mouvements humains, des solutions résident dans la mise en place d'outils d'accompagnement de la migration agricole, par exemple en rendant obligatoire le respect des droits fondamentaux de l'Homme et des droits du travail dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.

Dans un processus de mondialisation accéléré, les migrants internationaux tiennent une place particulière, révélatrice de logiques transnationales. Ces échanges migratoires sont le support de flux matériels et immatériels importants, dont les flux financiers.

Parmi les 200 millions de migrants internationaux annuels (soit 3,1 % de la population mondiale, dont un peu moins de la moitié effectuent des déplacements Sud-Sud), certains sont soit des agriculteurs sans terre ou en quête d'autres terres, soit des ouvriers agricoles à la migration saisonnière ou permanente. Un phénomène qui devrait s'accroître dans les vingt années à venir, si l'on

considère les changements climatiques qui toucheront particulièrement les populations les plus pauvres, comprenant souvent les agriculteurs des pays en développement (PED) et pays les moins avancés. Par ailleurs, la population rurale qui constitue en 2010 49,5 % de la population mondiale, devrait encore en représenter 30,4 % en 2050¹, soit environ 2,8 milliards d'individus.

Les statistiques de recensement des populations migrantes, qui sont plutôt des outils de pays développés et riches, sont rarement disponibles dans les pays pauvres. Ces derniers voient même parfois d'un bon œil le départ d'une partie de la population rurale, qui libère des surfa-

ces agricoles et atténue les conflits successoraux. Pourquoi, dès lors, compter les partants ? Du côté des pays d'accueil, les données permettent de savoir qui entre légalement et quels métiers exercent les migrants. En revanche, peu d'informations sont disponibles sur l'origine professionnelle des migrants de PED ou pays pauvres. Étaient-ils exploitants ou ouvriers agricoles ? D'autre part, tous les agriculteurs migrants ne se ressemblent pas. Ils ont quelques hectares de terre, parfois moins, ils travaillent ou non aussi en zone urbaine, sur d'autres

1. *World urbanization prospects*, Nations unies : <http://esa.un.org/unup/p2k0data.asp>

exploitations comme ouvrier agricole, leurs pluriactivités, très diversifiées, étant consubstantielles à leurs stratégies de survie. L'analyse des phénomènes de mondialisation des migrations agricoles ne peut reposer sur des données complètement fiables. Cette note vise donc à donner un premier aperçu qualitatif de la situation.

Nous traiterons dans un premier temps de la géographie des mouvements internationaux, puis nous analyserons plus précisément les profils des candidats au départ et l'organisation de leurs migrations. Un troisième temps sera consacré aux conséquences multiples de ces mouvements. Enfin, nous évoquerons quelques pistes de solutions relatives aux problèmes engendrés par ce phénomène.

1 - La géographie des mouvements internationaux à l'échelle planétaire

La migration est un changement de lieu, un déplacement. Pour les populations, on distingue les *migrations périodiques*, qui consistent en un retour régulier au lieu de départ, des *migrations définitives*, qui impliquent l'abandon complet ou très durable du lieu de départ. Les migrations temporaires peuvent, elles, être hebdomadaires, saisonnières, quotidiennes, voire biquotidiennes : migrations du travail pendulaires dites aussi « navettes ».

La migration diffère de la mobilité. La *migration nette* est le solde entre départs et arrivées définitives ; elle peut être faible ou nulle, même avec une grande mobilité, si les entrées et sorties se compensent. La *migration totale* est la somme des départs et des arrivées et donne une idée de la mobilité d'ensemble de la population.

Pour certains observateurs, les mouvements migratoires constituent « la troisième vague de la mondialisation », après celles des

biens et de l'argent, qui ont commencé au siècle dernier².

Dans les faits (voir carte 1 ci-dessous), les migrations ne sont pas mondialisées, loin s'en faut. 200 millions de personnes se déplacent, toutes catégories de migrants confondues, soit 3 % de la population mondiale. Paradoxalement, les migrations sont donc le parent pauvre de la mondialisation. Plus de 60 % des migrants ne quittent pas l'hémisphère Sud et 90 % vivent dans seulement 55 pays. Les principales zones de départ vers d'autres continents restent l'Europe et l'Asie. Un flux important de migrants part de l'Amérique du Sud pour rejoindre la partie Nord. Un autre, moindre, quitte l'Afrique du Nord pour le Sud de l'Europe et le Moyen-Orient.

La carte 1 et les graphiques 2 et 3 font apparaître que les migrations de masse se font avant tout à l'intérieur des continents eux-mêmes : au sein de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Ainsi, des migrants boliviens quittent leur pays pour travailler dans le secteur argentin de l'agriculture. Le mythe d'une invasion du Nord par le Sud ne tient pas face à la réalité des chiffres. La plupart des migrants quittent le Sud pour aller vers d'autres pays du Sud. Par ailleurs, les flux de migrants

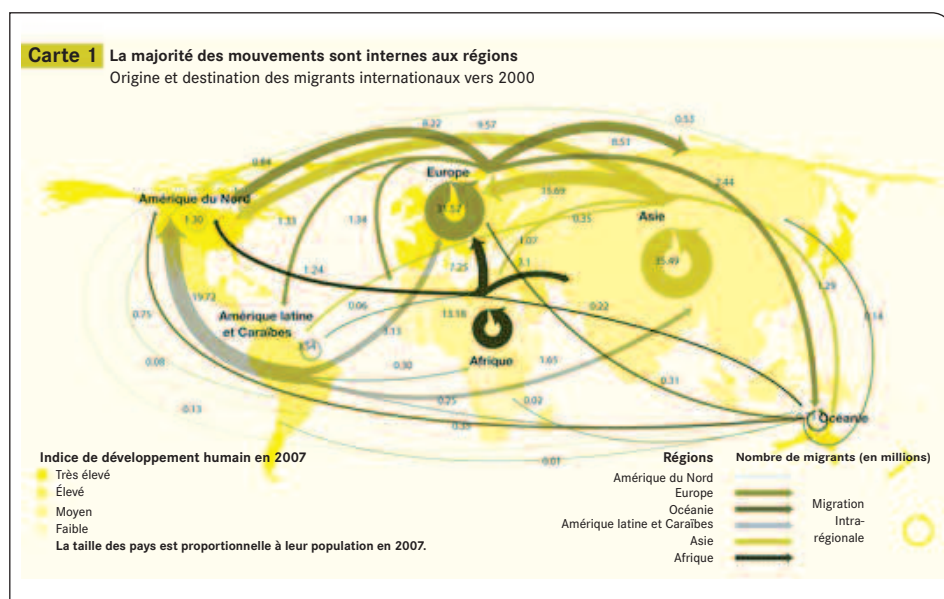
entre continents en développement sont faibles. Comme l'indique Catherine Wihtol de Wenden³, « la démocratisation du passage des frontières n'est pas encore à l'ordre du jour dans un monde où tout circule de plus en plus librement, sauf les hommes. Au regard des grands déséquilibres de la planète, ces migrations ne sont pas massives : il ne s'agit ni de conquête ni d'invasion mais plutôt d'un mouvement lent et continu, relativement peu sensible aux politiques dissuasives mises en place, avec un coût de la maîtrise des frontières devenu croissant économiquement et politiquement ».

2 - Qui part et pourquoi ? Comment s'organisent les liens ?

Exploitants, travailleurs saisonniers, ouvriers agricoles : ils sont nombreux à quitter les territoires ruraux pour tenter la migration, souvent temporaire, dans des conditions difficiles. « Ils » sont aussi de plus en plus souvent des femmes.

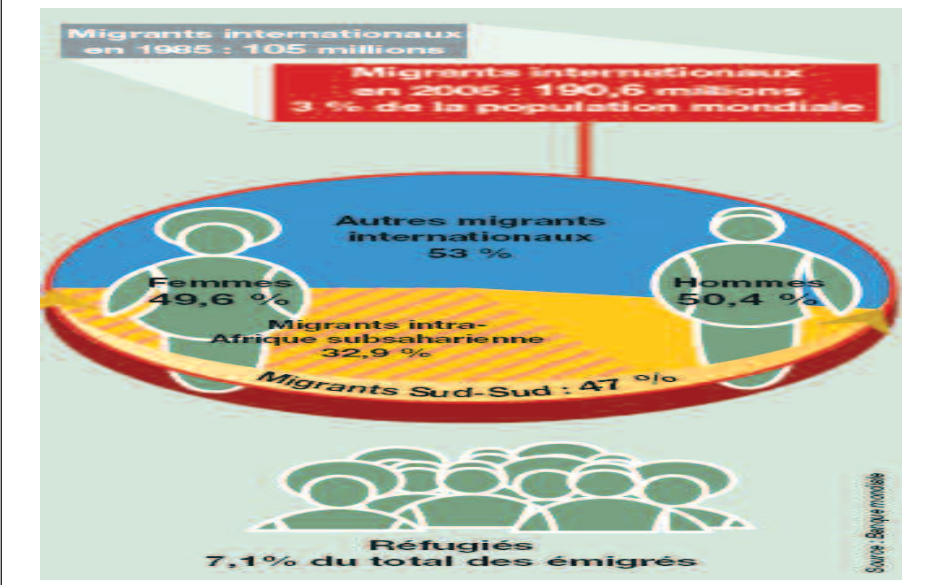
2. Jason De Parle, « A world ever more on the move », *New York Times*, 25/06/2010.

3. Catherine Wihtol de Wenden, *Atlas mondial des migrations : réguler ou réprimer... gouverner*, Autrement, 2009.



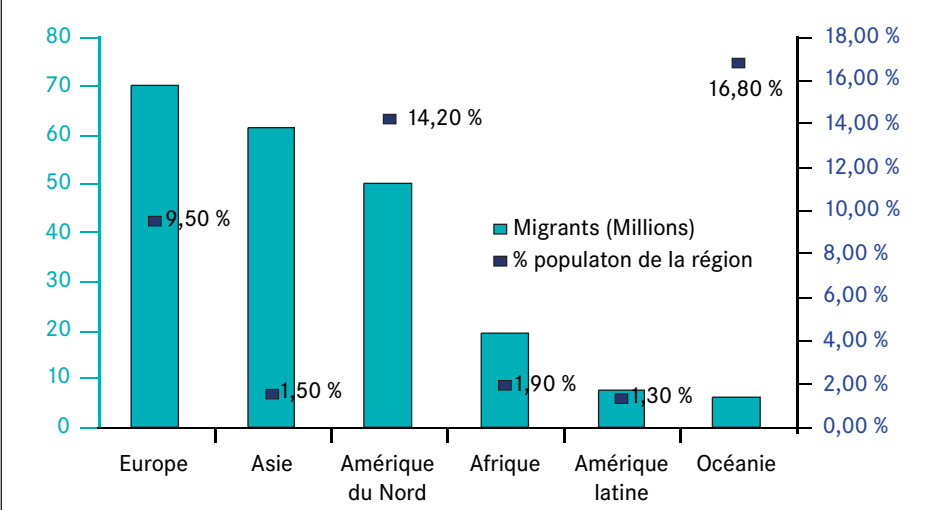
Source : SSP-CEP, d'après l'Office international des migrations (OIM) 2010.

Graphique 3 - Part des migrants dans la population mondiale



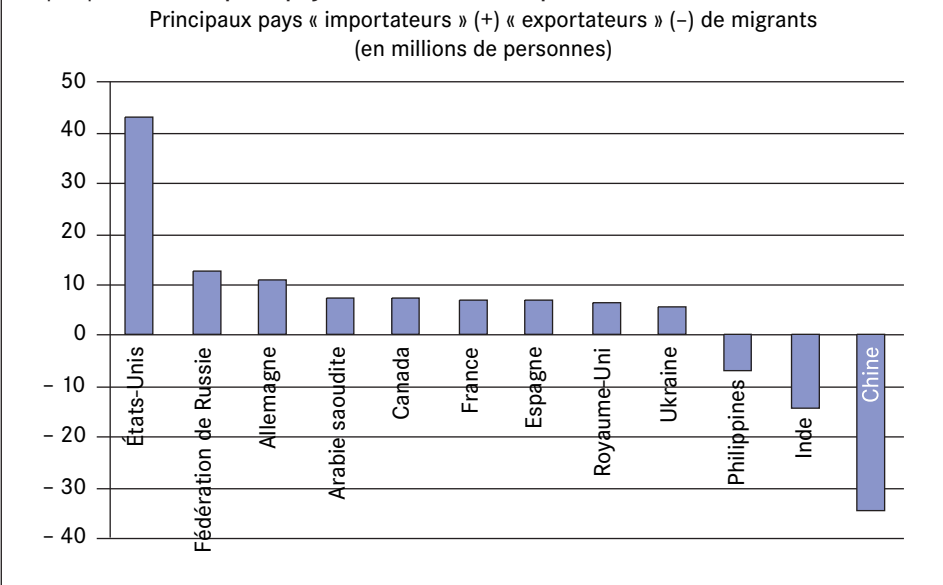
Source : Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies.

Graphique 1 - Population migrante en 2010



Source : SSP-CEP, d'après l'Office international des migrations (OIM) 2010.

Graphique 2 - Principaux pays d'accueil et de départ



Source : SSP-CEP, d'après source OIM 2010 (population née à l'étranger et présente sur le territoire en 2010).

Ainsi, « les migrations est-européennes de travail en agriculture sont fortement féminisées comparative-ment aux migrations de travail maghrébines », souligne Swanie Potot⁴. Mais ce sont aussi de plus en plus des migrantes, mères de familles, qui quittent le Maghreb pour des travaux saisonniers, dans les cultures maraîchères en particulier. Ce flux répond à la demande de pays comme l'Espagne, qui pensent ainsi limiter les migrations définitives.

Si quelques rares exploitants de pays riches tentent l'aventure de la migration dans d'autres pays, à la faveur d'achats de terres (par exemple en Europe de l'Est), les migrations agricoles concernent avant tout les travailleurs saisonniers de pays pauvres ou en développement. Quelques exemples pour l'Amérique du Sud et Latine : pour l'année 2006, en Équateur, 22,5 % des migrants (la plupart originaires de Bolivie) occupent des emplois agricoles. Au Costa Rica, ce pourcentage est de 20 %, en provenance du Nicaragua. Au Mexique, il est de 10 %, en Argentine de 8 % (venant de Bolivie, Chili et Paraguay). Au Brésil, ils sont 5 % à occuper des emplois liés à l'agriculture mais il s'agit moins de migrations transfrontalières de travailleurs agricoles que d'un personnel qualifié originaire du Japon, d'Italie, du Portugal, du Liban, des États-Unis et autres pays développés⁵.

L'orientation vers la migration des populations agricoles semble dépendre en grande partie du facteur de la terre, de la tenure foncière et de l'organisation de la production agricole. La migration de longue distance et de longue durée est souvent le fait de familles bénéficiaires d'un

4. Entretien avec Swanie Potot, sociologue, chargée de recherche au CNRS.

5. *Migracion internacional. International migration*, Comision economica para America latina y el Caribe, avril 2006.

titre agraire et donc d'un patrimoine foncier ; la mobilité temporaire et circulaire est, elle, liée au système de production des familles précaires de la terre (journaliers, producteurs en métayage ou en location). Deux facteurs agissent en faveur de la migration : le « facteur répulsif » ou effet *push* et le « facteur attractif »⁶ ou effet *pull*. Les conditions difficiles d'exploitation de la terre, dues entre autres au manque de ressource en eau, les variations de prix et les incertitudes climatiques, la baisse constante des revenus, l'imperfection ou l'absence de marchés agissent comme autant d'effets *push* sur les agriculteurs⁷. Par ailleurs, ces migrations posent la question des ressources foncières et de ses modalités d'usage. Les droits ancestraux, l'inégalité de la structure agraire et l'émiettement de la propriété familiale constituent à l'échelle internationale un puissant facteur d'émigration.

L'agriculture dans les pays en développement, encore majoritairement ruraux, est particulièrement risquée. Les agriculteurs disposent

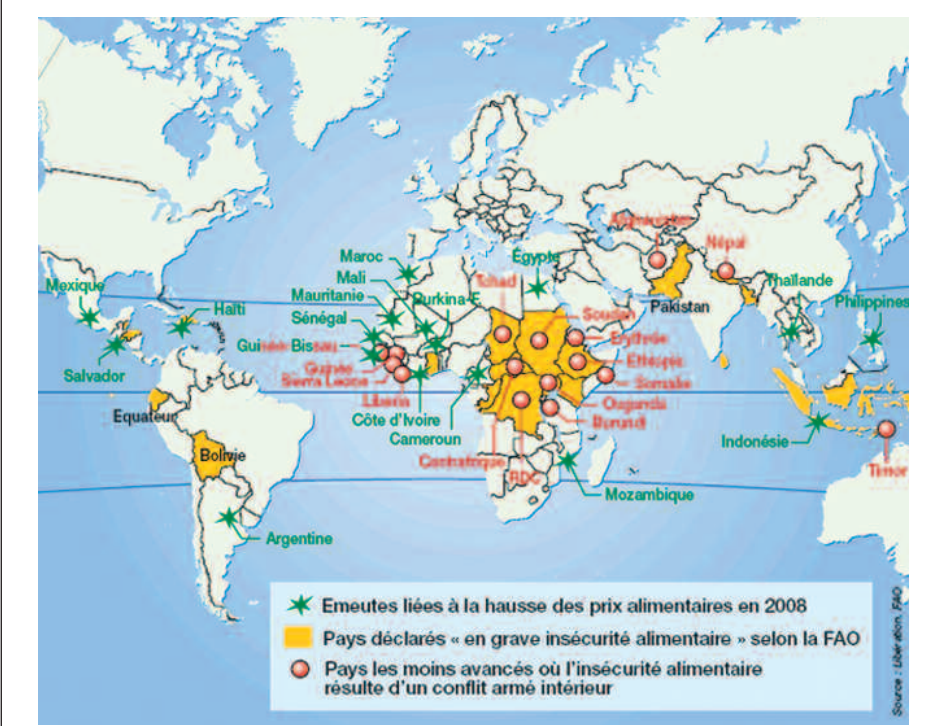
de peu de soutiens publics, n'ont pas d'assurances et sont à la merci de mauvaises récoltes, et donc d'une baisse des revenus. Afin de limiter les risques, une famille peut choisir d'envoyer un de ses membres à l'étranger. Les revenus de celui-ci, dont une partie sera reversée au ménage sous forme de transferts d'argent, feront office d'assurance informelle. La migration n'est alors plus seulement déterminée par les écarts de revenus mais par une logique de diversification des revenus et d'assurance contre les aléas, politiques ou climatiques. La pression exercée par des firmes nationales et/ou étrangères sur le prix de la terre ne permet pas à des agriculteurs de devenir exploitants-proprétaires ou bien elle entraîne des expropriations sous couvert de droits fonciers obsolètes (exemple des partages successoraux au Cameroun qui amenuisent la taille des exploitations). Ajoutons cependant que le coût d'opportunité du travail reste déterminant dans le choix de la migration, tout comme l'état du marché du travail intérieur

(part de chômage, capacité d'absorption des emplois dans d'autres secteurs de l'économie, etc.).

Ce sont rarement les plus pauvres qui migrent. Les classes moyennes, les diplômés, les femmes isolées ou les mineurs sont les premiers candidats au départ, « attirés moins par des pays que par des métropoles économiques et culturelles du système monde »⁸. Cependant, on voit dans certaines régions des paysans pauvres quitter un secteur de l'agriculture sinistré pour tenter leur chance ailleurs.

Comme on l'a vu, la migration permet à une communauté de diversifier ses sources de revenus. Certains migrants ayant cumulé des capacités d'investissement et d'activation de réseaux (familiaux, sociaux, politiques et économiques) créent des structures productives dans le pays de départ qui bénéficient d'une bonne intégration aux marchés, utilisent techniques et intrants leur permettant d'assurer une productivité soutenue et embauchent de la main-d'œuvre. C'est le cas de certains grands investisseurs du tabac et de la canne à sucre au Nicaragua⁹. Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, la migration n'agit pas dans tous les pays comme un système de régulation de la pression et des inégalités foncières. « Privilège des mieux dotés en terres, la migration

Carte 2- L'insécurité alimentaire dans le monde en 2008



Sources : Libération, FAO.

6. C.B. Barrett, T. Reardon and P. Webb, « Nonfarm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa : concepts, dynamics, and policy implications », *Food Policy*, n° 26, 2001.

7. Jean-Joseph Cadilhon, « Rural Labour distribution in a dynamic agricultural region : the case of Phan Thiet, Vietnam », *Geography*, vol. 90.

8. Catherine Wihtol de Wenden, « Un essai de typologie des nouvelles mobilités », *Nouvelles mobilités*, n° 1233, 2001.

9. Delphine Prunier, « Mobilités et transformations agraires en Amérique centrale : le rôle de la terre dans la restructuration des économies familiales paysannes », Congrès du CEISAL, Toulouse, 2010.

à l'étranger est plutôt un catalyseur des inégalités d'accès aux ressources, elle ne fait que les reproduire, voire les exacerber », rappelle Geneviève Cortès¹⁰.

Enfin, les phénomènes d'exploitation de paysans par d'autres paysans dans certains pays et des formes d'exploitation de la main-d'œuvre poussent un certain nombre de personnes sur des trajectoires de migrations.

Selon un rapport de la FAO paru en 2009, la faim a progressé dans le monde en raison de la crise économique en 2008-2009 et touche aujourd'hui un sixième de la population totale. Comme on le voit sur la carte 2, les « émeutes de la faim » de 2007 et 2008 se sont produites dans des zones de troubles civils et/ou de conflits (Afrique de l'Ouest et Centrale, Afrique de l'Est), mais aussi là où les campagnes agricoles ont été gravement compromises par des conditions climatiques défavorables (Extrême-Orient, Amérique du Sud).

Les filières de migrations se sont adaptées à ces changements. Ainsi, au sein de l'UE, elles profitent des différentiels de rémunération du travail. Certaines agences sont mandatées par les producteurs ou agissent de leur propre initiative pour faire venir de la main-d'œuvre étrangère saisonnière à bas coût, par exemple la société de services polonaise "Eurokontakt Projekt Serwis SARM", domiciliée en Grande-Bretagne. Cette société recrute ses compatriotes pour les envoyer travailler dans toute l'Europe, en particulier dans le secteur agricole, et propose des travailleurs polonais pour moins de 5 euros de l'heure¹¹. De cette façon, une concurrence s'instaure sur le marché des travailleurs saisonniers agricoles et, pour l'Union européenne, les filières de migrants venant de l'Est de l'Europe exercent un *dumping* salarial très défavorable aux migrants d'Afrique du Nord.

3 - Les conséquences économiques, géopolitiques et sociales

Les effets des migrations sont très différents selon la nature des migrants et selon la distance culturelle entre les lieux d'arrivée et de départ. Elles n'ont pas le même sens selon qu'elles résultent d'un choix ou d'une contrainte, qu'elles concernent des riches ou des pauvres, qu'elles se font à l'intérieur d'une même communauté ou avec changement de langue et de nation.

D'un point de vue économique, les migrations agricoles entraînent une perte de force de travail dans les territoires ruraux et peuvent contribuer ainsi à la désintensification de l'agriculture, à la diminution des surfaces cultivées et, finalement, à une forte déprise agricole, comme on l'observe au Liban. La plaine de la Bekaa devrait ainsi perdre 20 000 ha de terres arables d'ici 2020, du fait de migrations, de l'absence de plan d'occupation des sols ou de respect des règles d'urbanisme. Autre phénomène, observé en Chine¹², les migrants de retour en zone rurale au moment de la crise économique de 2008 se voient dépossédés de leurs terres cultivables soit du fait des réquisitions engendrées par les processus d'urbanisation soit parce que les terres ont été confiées à des voisins ou à des proches. Pour autant, on constate en Amérique latine, en Asie et en Afrique que les transferts de fonds des agriculteurs ou ouvriers agricoles migrants permettent aux exploitants et à leurs familles d'investir dans l'agriculture et de la moderniser. Ainsi, des chefs d'exploitations marocains, travaillant de façon saisonnière en Europe, financent l'achat d'un tracteur à leur retour, qu'ils utilisent pour leur surface de terre et qu'ils rentabilisent en le louant à d'autres exploitants.

Les migrations agricoles ont également des conséquences identitaires et géopolitiques, à la fois sur le territoire de départ et le territoire d'arrivée. De nombreux pays (Espagne, Italie, France, États-Unis, etc.) utilisent une abondante main-d'œuvre saisonnière étrangère au moment de la culture ou de la récolte manuelle de certains fruits ou légumes. Ces employés sont souvent non déclarés (ce qui rend leur recensement très difficile), mal logés, mal payés, sans couverture sociale, tout en étant plus exposés aux pesticides et à diverses affections. La région de Huelva, en Espagne, recourt à près de 100 % aux travailleurs agricoles saisonniers étrangers pour la production de fraises, la deuxième sur le marché mondial. La crise économique de 2008 a frappé durement l'économie espagnole et les chiffres du chômage ne cessent de croître, pour atteindre plus de 21 % en Andalousie. On assiste alors à un « retour aux champs » de nationaux¹³, ce qui n'est pas sans susciter des tensions. En Espagne, la mise en concurrence de populations migrantes en situation de non-droit et payées moins de 2 €/heure et de nouveaux chômeurs a engendré des conflits violents. On l'a vu aussi en Italie, à Rosarno, en janvier 2010¹⁴.

Même constat de part et d'autre de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Tout au long de l'histoire

10. Geneviève Cortès, « L'accès aux ressources foncières, enjeu de l'émigration rurale andine », *Revue européenne des migrations internationales*, 2002, vol. 18, n° 2, p.83-104.

11. <http://www.liberation.fr/economie/0101505201-des-polonais-efficaces-a-5-euros-de-l-heure>

12. Amandine Monteil, « Les conséquences sociales de la crise économique en Chine », Asia Centre, avril 2009. http://www.centreasia.org/media/files/Note_Les_consequences_sociales_de_la_crise_economique_en_Chine.pdf

13. Diane Cambon, « La crise renvoie les Espagnols aux champs », *Le Figaro Économie*, 17/04/2009.

14. <http://www.rfi.fr/contenu/20100113-des-sous-chasse-noir-rosarno>

de cette frontière, les mouvements migratoires n'ont bien souvent été que des mouvements de main-d'œuvre venant du sud pour suppléer aux besoins du système productif nord-américain, et en particulier en agriculture. Dans les États du sud des États-Unis, on estime à près de 80 % la part que représentent les travailleurs clandestins dans la main-d'œuvre agricole. Ces employés travaillent bien souvent pour à peine 10 \$/jour au Mexique, là où les salaires sont de l'ordre de 38 \$/jour aux États-Unis. L'intérêt financier est donc évident. Ainsi se construit un système « gagnant-gagnant » entre propriétaires, exploitants agricoles américains et main-d'œuvre clandestine. Sans elle, l'agriculture dans cette partie des États-Unis serait loin d'être aussi compétitive. On en arrive même, en certains endroits, à ouvrir des centres officiels de travailleurs illégaux, comme le centre de travail

Migrations agricoles au Chaparé : de la coca à la polyculture

L'observation de migrations de populations paysannes en Bolivie venant des hautes montagnes pour descendre dans le Chaparé, région de culture de coca, montre des comportements migratoires sous-tendus par des logiques familiales et communautaires. Au sein de l'économie globale de la coca-cocaïne, le paysan bolivien est pris en tenaille entre les acteurs nationaux et internationaux (syndicats, police, trafiquants, répression des États-Unis, etc.). Cependant, l'arrivée de familles paysannes dans le Chaparé a permis de renforcer une stratégie de sécurité alimentaire et de sortir la région de la seule culture de la coca. Cet afflux a obligé un dédoublement des surfaces de production et la diversification des modes et lieux d'approvisionnement. Dans leur quête d'un nouvel espace de survie, les populations paysannes qui migrent ne cherchent pas la rupture mais l'élargissement spatial de leur aire d'activité. Il s'agit bien alors d'une dynamique d'intégration et d'appropriation de l'espace régional. Si ces arrivées ne résolvent pas le problème nutritionnel local, elles limitent tout du moins la vulnérabilité des populations présentes au Chaparé. Cependant, d'autres effets moins positifs de ces migrations doivent être soulignés. Ces mouvements s'accompagnent de changements d'habitudes de consommation et de l'abandon de certaines cultures (quinoa, blé) pour d'autres (en particulier le riz).

de Macehualli à Phoenix (Arizona). Et le système des *maquiladoras*, c'est-à-dire de l'exploitation de terres mexicaines frontalières par des entrepreneurs américains qui bénéficient des conditions agricoles les plus avantageuses, système né dans les années soixante et censé fixer sur le territoire mexicain une main-d'œuvre peu qualifiée, en particulier dans l'État de Chihuahua, n'a pas enrayé l'attrait que représente le « rêve américain » pour bon nombre d'agriculteurs ou ouvriers agricoles.

4 - Vers quelles solutions ?

Les migrations internationales sont de plus en plus réglementées. Le système Monde est loin d'être ouvert et fluide en matière de migrations. La migration actuelle s'inscrit beaucoup plus dans la mobilité et la co-présence (migrations pendulaires) que dans l'installation. Or, plus les frontières sont fermées et plus les personnes s'installent, par crainte de ne pouvoir repartir et revenir. Inversement, plus les frontières sont ouvertes, plus les migrants circulent et moins ils se sédentarisent. Pour empêcher l'installation des travailleurs saisonniers

sur leurs territoires, les lois de pays développés lient la durée du titre de séjour à la durée du contrat de travail. C'est le cas des nouvelles lois en Italie, en Espagne ou des contrats OMI en France. Depuis 1946, les contrats d'immigration temporaire ou « contrats OMI » (Office des migrations internationales) permettent d'introduire légalement en France des travailleurs étrangers à travers un CDD de 4 à 6 mois, prolongeable à 8 mois. Utilisé essentiellement dans le secteur agricole, ce contrat fait office de titre de séjour. Le graphique 4 montre les mouvements de contrats OMI en fonction des besoins de l'agriculture française sur cinquante ans. Le nombre de ces contrats était de 15 000 en 2009 contre 7 696 en 2000.

Si la demande sociale pour mieux prendre en compte les questions environnementales s'est accrue dans les politiques des entreprises de pays développés, celle des droits fondamentaux de l'Homme et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) demeurent encore trop

15. Alain, Morice, « Migrations et agriculture : mondialisation des errances », *Campagnes solidaires*, 2004.

Graphique 4 - Travailleurs saisonniers contrôlés par l'OMI en France : 1946-1995



L'immigration saisonnière représente officiellement 7 200 personnes en 1998 ; 7 929 pour 2000, 10 403 pour 2001, soit une augmentation de 31,2 % entre 2000 et 2001. Pour l'année 2001, sur 72 départements recensés, 52 sont en forte croissance, sans qu'aucune explication de conjoncture économique plausible ne soit identifiable. Plus de la moitié des personnes en contrats OMI travaillent dans les Bouches-du-Rhône. Viennent ensuite le Rhône, le Vaucluse, le Gard, la Drôme et la Marne. Source : Alain Morice¹⁵, université de Jussieu-Paris VII.

souvent oubliées. Par ailleurs, la notion de développement durable, qui donne un sens à cette RSE, n'est longtemps restée cantonnée qu'aux aspects environnementaux. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1980 que la jonction s'est faite entre les défis environnementaux et les défis sociaux et démographiques, dont celui des migrations internationales.

Concrètement, quelles seraient les solutions pour inciter les entreprises agroalimentaires et les exploitations agricoles à respecter les droits sociaux et les droits de l'Homme ? Un des leviers d'action, applicable dans les multinationales agroalimentaires, concerne le respect des droits des salariés, passant par la possibilité d'intervenir dans la gestion, de participer aux décisions, des plus quotidiennes aux plus stratégiques. Il s'agirait ainsi d'inciter au développement de la responsabilité sociale des entreprises agroalimentaires et d'associer à celles qui respectent les droits du travail un « label » RSE informant le consommateur.

L'établissement d'une aide spécifique aux petites fermes au niveau mondial, reconnaissant leur fonction économique, sociale et territoriale, dans un certain nombre de pays, permettrait à des agriculteurs potentiellement migrants de s'appuyer sur un revenu suffisant pour vivre et investir¹⁶. En 2010, la Banque mondiale, dans son rapport intitulé *L'intérêt croissant pour les terres* préconise d'encadrer les investissements fonciers agricoles par un code de bonne conduite qui repose, entre autres critères, sur la participation des acteurs locaux. Au niveau européen, dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune, la conditionalité des aides aujourd'hui liée au respect de l'environnement pourrait aussi être liée au respect du droit du travail dans le cadre de la mise en place de normes sociales plus contraignantes au niveau européen et international. Cette démarche devrait être

associée à la création d'un observatoire des conditions d'emploi de la main-d'œuvre saisonnière et aux signature, ratification et application par tous les pays européens de la Convention internationale sur les travailleurs migrants et de la Convention internationale 184 sur la santé et la sécurité dans l'agriculture de l'Organisation internationale du travail. Enfin, en France, le Centre d'analyse stratégique a fait paraître en juin 2010 un rapport sur les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement ; il propose une régulation des investissements par leur « responsabilisation », qui pourrait passer par la création d'un label « agro investissement responsable ».

Une interdiction d'aider ou subventionner les exploitants agricoles qui ne respectent pas leurs obligations d'employeurs pourrait être mise en place par les États et être fortement portée par certaines ONG, telles que Via Campesina.

Par ailleurs, les normes et référentiels des distributeurs de produits agricoles internationaux actuels (Globalgap¹⁷, BSCI) sont insuffisants au regard des conditions de travail de bon nombre de migrants saisonniers. Ils seraient donc à réviser.

L'amélioration des revenus des agriculteurs permettrait à des candidats au départ d'avoir des perspectives de vie dans le pays d'origine. L'accès facilité aux marchés locaux, nationaux et internationaux, qui suppose la mise en place de voies et moyens de transports, la structuration de filières et des débouchés aux produits, pourrait être une alternative à des producteurs de pays pauvres ou en développement. Par ailleurs, et alors que les marchés des produits agricoles ne sont pas mondialisés¹⁸, on continue de fixer des prix au niveau international. Les États dépendent plus ou moins de leurs exportations de produits agricoles pour leurs échanges extérieurs. Or, cette part apparaît particulièrement élevée pour

les pays d'Amérique centrale (plus de 75 % au Nicaragua) ou d'Afrique occidentale et orientale (près de 60 % au Kenya¹⁹). Cette détérioration des termes de l'échange est très pénalisante pour les petits producteurs des pays pauvres, souvent les plus touchés.

De plus, de nombreux accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux se font au détriment des agriculteurs de PED ou pays pauvres, comme c'est le cas de l'Alena²⁰. Le secteur primaire mexicain est considéré comme le grand perdant de cet accord. En 2007, la « crise de la tortilla », aliment de base de la population, a ravivé la polémique sur la dépendance du pays vis-à-vis du maïs américain. L'augmentation incessante du prix de la tortilla tout au long de l'année 2006 (+ 14 %) a failli déboucher, en janvier 2007, sur une crise sociale d'envergure. Pourtant, la procureure générale des États-Unis en 1994, Janet Reno, avait indiqué : « Nous ne réduirons les flux migratoires que le jour où ces immigrants trouveront un travail décent au Mexique, et le traité va créer de l'emploi. » Or, de 1980 à 1994, la migration progressa de 95 %, et de 1994 à 2006 elle augmenta de 452 %²¹.

Catherine Rivoal

Chargée de mission
International et mondialisation
Centre d'études et de prospective

16. « Il ne s'agit pas seulement d'assurer la sécurité alimentaire, mais d'exporter », *Le Monde*, 03/09/2010, interview de Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies.

17. The Global Partnership for Good Agricultural Practice.

18. Alors que la population mondiale reste à plus de 50 % rurale, la part des échanges agricoles (importations et exportations) représente toujours moins de 10 % des échanges totaux.

19. Jean-Paul Charvet, *L'agriculture mondialisée*, La Documentation française, 2007.

20. Accord de libre-échange nord-américain, signé le 1^{er} janvier 1994 entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

21. Darío López Villar, *Migración de Mexicanos desde y hacia Estados Unidos : Estadísticas, problemáticas y retos*, Dirección de Análisis y Estudios Demográficos del Inegi, Mexico, 2006.

Analyses déjà publiées par le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Analyse n° 1, octobre 2008, Présidentielles américaines 2008 : la future politique agricole sous le signe de la continuité

Analyse n° 2, décembre 2008, Prévention et gestion des risques en agriculture

Analyse n° 3, janvier 2009, Les biocarburants : opportunité ou menace pour les pays en voie de développement ?

Analyse n° 4, février 2009, La réduction des usages de pesticides : le plan Ecophyto 2018. Le rôle des indicateurs d'utilisation pour évaluer l'atteinte des objectifs

Analysis no. 4, February 2009, Reducing pesticides use: the Ecophyto 2018 plan. The role of usage indicators in evaluating the achievement of targets

Analyse n° 5, mars 2009, La lutte contre le gaspillage, une solution d'avenir ?

Analyse n° 6, avril 2009, L'IAASTD : une expertise internationale qui marque un changement de paradigme pour l'agriculture et le développement

Analyse n° 7, mai 2009, Entre logique sectorielle et logique territoriale : quel positionnement pour les aides aux industries agroalimentaires ?

Analyse n° 8, mai 2009, Les politiques agricoles des régions : état des lieux et perspectives

Analyse n° 9, juin 2009, Les modèles macro-sectoriels en agriculture. La place du modèle MAGALI

Analyse n° 10, juillet 2009, La consommation alimentaire à l'épreuve de la crise

Analyse n° 11, juillet 2009, Les enjeux de la régulation du secteur laitier

Analyse n° 12, mars 2010, Évolution sur dix ans de la consommation alimentaire : moins de matières grasses animales dans nos assiettes

Analyse n° 13, mars 2010, L'OCDE et les politiques agricoles : une analyse critique

Analysis no. 13, March 2010, The OECD and agricultural policy: a critical analysis

Analyse n° 14, avril 2010, Les agriculteurs dans la société française

Analysis no. 14, April 2010, Farmers in French society

Analyse n° 15, avril 2010, Le marché des engrais minéraux : état des lieux, perspectives et pistes d'action

Analyse n° 16, avril 2010, Appropriations foncières dans les pays du Sud : bilan et perspectives

Analyse n° 17, avril 2010, Agriculture Énergie 2030. Comment l'agriculture s'adaptera-t-elle aux futurs défis énergétiques ?

Analysis no. 17, April 2010, Agriculture & Energy 2030. How will farming adapt to future energy challenges?

Analyse n° 18, mai 2010, Terres cultivables non cultivées : des disponibilités suffisantes pour la sécurité alimentaire durable de l'humanité

Analyse n° 19, mai 2010, L'évaluation des politiques publiques, aide au pilotage de l'action ministérielle

Analyse n° 20, juin 2010, Analyse socio-économique et décision publique en matière d'alimentation

Analyse n° 21, juin 2010, La prospective et l'évaluation des politiques publiques agricoles. Panorama international

Analyse n° 22, juin 2010, Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité

Analyse n° 23, septembre 2010, Le réseau d'information comptable agricole (RICA)

Analyse n° 24, octobre 2010, L'agriculture, clé du devenir économique et social chinois

Tous ces numéros sont téléchargeables aux adresses suivantes :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/prospective-evaluations/publications9108>

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/analyse/>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 70007

93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

Tél. : 01 49 55 85 05

Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef : Bruno Héral
bruno.herault@agriculture.gouv.fr

Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution © 2010